

DÉCRYPTER LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Ses impacts de A à Z

1 JOUR, 7 HEURES

FONCTION JURIDIQUE

CODE : GIN16

Objectifs de la formation

- Identifier les impacts de la loi de Transformation de la Fonction Publique et les gérer
- Mettre à jour ses pratiques professionnelles

Animée par

- **DYENS Samuel**
Avocat associé,
CABINET GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIÉS
- **JEAN-PIERRE Didier**
Avocat associé,
CABINET JEAN-PIERRE ET WALGENWITZ
- **POPUT Elodie**
Avocate associée,
CABINET BAZIN & CAZELLES

Public concernés

- Élu, DGS, Direction juridique, Direction RH

Dates

- **Classe virtuelle**
2 matinées : 15 et 16 juin

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la

Comprendre la réforme des institutions, des instances paritaires et du dialogue social

- Identifier les modifications relatives au CNFPT et aux centres de gestion
- La reconfiguration des instances paritaires
- Le recul sensible des commissions administratives paritaires
- La refonte des outils du dialogue social (rapport social unique, lignes-directrices de gestion, les accords négociés...)

Appréhender l'approfondissement de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations

- Quels sont les axes du plan d'action pluriannuel obligatoire
- Être au fait du dispositif d'alerte et de signalement interne obligatoire
- Connaître les dispositions statutaires destinées à assurer

formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- | | |
|--|------------|
| ■ Communes < 40 000 habitants | 590,00 €HT |
| ■ Entreprises privées | 990,00 €HT |
| ■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements | |

l'égalité Femme/Homme

- Connaître les dispositions visant à renforcer la prévention des discriminations liées au handicap
- Réaliser la réécriture de l'obligation d'emploi
- Découvrir les dispositifs expérimentaux (titularisation des apprentis, intégration directe)
- Consécration de droits nouveaux

Renforcer la prévention des conflits d'intérêts et du droit disciplinaire

- Quelles conséquences à la disparition de la Commission de Déontologie
- S'y retrouver dans les compétences renforcées pour la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique
- Mener des contrôles déontologiques préventifs différenciés
- Contrôler l'arrivée ou le retour dans le secteur public local
- Renforcer la responsabilité des collectivités territoriales et des cadres
- Vers une harmonisation et un durcissement des sanctions
- Quelles modifications du fonctionnement des instances disciplinaires

Quelles sont les modifications des conditions de travail dans la FPT

- Quelles sont les dispositions renforçant les droits sociaux : proche aidant, l'harmonisation des autorisations spéciales d'absence, le télétravail ponctuel, la prise en compte de l'usure professionnelle...
- Faire le point sur les nombreuses modifications statutaires (performance professionnelle, double détachement, encadrement renforcé des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, dispositions spécifiques

- Obligation de mise en œuvre de la réforme du temps de travail
- Connaître l'encadrement sélectif du droit de grève dans la fonction publique territoriale

Identifier les principales innovations de la loi TFP en matière d'évolution et de parcours professionnels

- Savoir dans quelles conditions avoir recours à la rupture conventionnelle
- Le détachement d'office en cas d'externalisation des missions de service public
- Accompagner la fin de détachement sur emploi fonctionnel
- Quelles sont les dispositions nouvelles en matière de formation (formation obligatoire pour les primo-encadrants, portabilité des droits liés au compte personnel de formation)